

# Bulletin Municipal

OCTOBRE 2017





## **LE MOT DE MADAME LE MAIRE**

Le début d'année a été marqué par la fusion de notre Intercom Balleroy-Le Molay Littry, avec les Intercoms Trévières et Isigny pour devenir ISIGNY OMAHA INTERCOM, un territoire composé de 59 communes, dont les compétences sont élargies, vous trouverez ci-après la composition de cette nouvelle Intercom.

En ce qui concerne l'école nous revenons à la semaine de quatre jours avec application des horaires qui suivent :

- 8h30 à 11h30
- 13h à 16h

La rentrée s'est effectuée pour 181 élèves.

Nous devons faire attention à nos enfants sur le secteur de l'école où la circulation est très dangereuse, parents soyez responsables et faites attention.

Un dossier actuellement en cours : l'aménagement de bourg prend peu à peu forme. Des subventions sont obtenues, mais nous attendons le feu vert du Département. Une première réunion a été organisée avec les agriculteurs « emprunteurs » de la rue et une autre sera programmée avec les riverains.

Nous vivons en collectivité et nous devons nous respecter, les bruits de tonte ou d'engins en dehors des horaires ne sont pas tolérables.

Bonne fin d'année à tous.

Sylvine BELLEMAIN  
MAIRE

# Isigny-Omaha Intercom

## Composition du Bureau Communautaire



PRÉSIDENTE  
**Madame  
Anne BOISSEL**  
14330 SAON

### 1<sup>er</sup> VICE-PRÉSIDENT

*Finances*

**Monsieur Henri LECHIEN**  
14230 ISIGNY-SUR-MER

### 2<sup>ème</sup> VICE-PRÉSIDENT

*Tourisme et Communication*

**Madame Christelle ANDRÉ**  
14710 ENGLÈSQUEVILLE-LA-PERCÉE

### 3<sup>ème</sup> VICE-PRÉSIDENT

*Affaires scolaires*

**Monsieur Bernard LENICE**  
14230 LA CAMBE

### 4<sup>ème</sup> VICE-PRÉSIDENT

*Développement économique*

**Monsieur Jean-Paul MONTAGNE**  
14450 GRANDCAMP-MAISY

### 5<sup>ème</sup> VICE-PRÉSIDENT GEMAPI

*Plan climat, environnement*

**Monsieur Michel GRANGER**  
14490 BALLEROY-SUR-DRÔME

### 6<sup>ème</sup> VICE-PRÉSIDENT

*Périscolaires*

**Madame Mireille DUFOUR**  
14710 TRÉVIÈRES

### 7<sup>ème</sup> VICE-PRÉSIDENT

*Construction, travaux, accessibilité*

**Monsieur Guillaume BERTIER**  
14330 LE MOLAY-LITTRY

### 8<sup>ème</sup> VICE-PRÉSIDENT

*Enfance, jeunesse*

**Monsieur Eric BARBANCHON**  
14230 ISIGNY-SUR-MER

### 9<sup>ème</sup> VICE-PRÉSIDENT

*Aménagement de l'espace, urbanisme*

**Monsieur Michel FAUVEL**  
14230 CANCHY

### 10<sup>ème</sup> VICE-PRÉSIDENT

*Service à la population, cadre de vie*

**Monsieur Cédric POISSON**  
14240 CORMOLAIN

### 11<sup>ème</sup> VICE-PRÉSIDENT

*Voirie*

**Monsieur Pierre LEFEVRE**  
14710 MANDEVILLE-EN-BESSIN

### 13<sup>ème</sup> VICE-PRÉSIDENT

*Culture, sport*

**Madame Sylvine BELLEMAIN**  
14490 SAINT-PAUL DU VERNAY

### 14<sup>ème</sup> VICE-PRÉSIDENT

*Transport*

**Madame Patricia GADY-DUQUESNE**  
14490 LE TRONQUAY

### 15<sup>ème</sup> VICE-PRÉSIDENT

*Assainissement collectif et non collectif*

**Monsieur Alain CORNIÈRE**  
14400 ETRÉHAM

Adresse intercom : 1336, route de Balleroy - 14330 Le Molay-Littry - 02 31 21 42 47

# INFORMATIONS PRATIQUES :

## Permanence de la Mairie :

- Le Mardi de 17h00 à 19h00
- Le Vendredi de 17h00 à 19h00  
(Sauf du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août, ouverture uniquement le vendredi de 17h00 à 19h00)
- Secrétariat : Madame Magaly TALVAST : 02-31-21-63-57
- Email de la Mairie : stpaulduvernay@wanadoo.fr

## N° utiles:

- Madame BELLEMAIN, le Maire : 02-31-21-67-07
- Monsieur Daniel JOUIN, 1<sup>er</sup> adjoint : 02-31-21-61-89
- Madame Annick MAUPAS, 2<sup>ème</sup> adjoint : 02-31-51-96-74
- Madame Lydie GUILLEMETTE, 3<sup>ème</sup> adjoint : 02-31-92-77-73
- Monsieur Fabien CHEREAU, 4<sup>ème</sup> Adjoint : 02-50-59-30-25
- Stade de Football : 02-31-22-22-93
- Agence Postale : Madame Blandine LEGAY : 02-31-22-34-59
- Bibliothèque municipale (mairie) : le mercredi de 16h à 18h

## Associations de la Commune :

- Team Jeunes : Madame Lydie ANGERVILLE : 02-31-21-55-00
- Comité de Jumelage : Monsieur Georges HEBERT : 02-31-21-64-55
- Club des Aînés : Monsieur Georges HEBERT : 02-31-21-64-55
- Club de Football : Monsieur Yves BIHEL : 07-77-04-10-24
- A.P.E : Madame LE BRUN : 06-32-93-89-89
- Anciens Combattants : Monsieur Bernard LANGLOIS : 02-31-21-64-09
- Association SPVTE : Monsieur Denis BOITEL : 06-70-68-17-42

## Tarifs des salles des Fêtes :

### Les tarifs sont applicables à tous.

- Location Salle des fêtes (maxi 150 personnes) : 220 €
- Location Ancienne Cantine (maxi 40 personnes, vaisselle comprise) : 100 €
- Associations communales (Belote, Loto, Thé dansant...) : 50 €
- Vin d'honneur : 50 €
- Repas Associations communales : 70 €
- Repas Métiers de bouche de la commune : 100 €
- Location plateau (avec 3 tréteaux) : 15 €
- Location de chaises (à l'unité) : 2 €

Une caution de 300 € est demandée lors de la réservation (hors associations)  
(et 200 euros pour l'ancienne cantine)

Celle-ci sera retenue en cas de dédit ou de détérioration des locaux.



## RAMASSAGE DES ORDURES MENAGERES

Rappel Collectéa: Le ramassage des ordures ménagères se fait en décalé d'une journée lorsqu'il y a un jour férié à savoir ramassage le vendredi au lieu du jeudi. Merci de se débarrasser des poubelles la veille au soir pour faciliter la tournée du camion.

## COMMUNICATION DANS LE BULLETIN COMMUNAL

Si vous souhaitez vous faire connaître dans notre prochain bulletin, proposez un article ou toute autre chose, merci de contacter Madame ANGERVILLI 31-21-55-00.

## LUTTE CONTRE LES NUISANCES SONORES

Rappel important, surtout en cette période estivale,  
de la lutte contre les nuisances sonores :

**HORAIRES AUTORISÉS  
POUR LA TONTE ET  
ENGINS À MOTEUR**

**LUNDI AU VENDREDI**  
DE 8H30 À 12H30  
DE 14H À 19H30

**LE SAMEDI**  
DE 9H À 12H  
DE 15H À 19H

**LES DIMANCHES  
ET JOURS FÉRIÉS**  
DE 10H À 12H

# LES HORAIRES HIVER DU RESEAU DECHETTERIES

Horaires HIVER	LUNDI		MARDI		MERCREDI		JEUDI		VENDREDI		SAMEDI	
	Matin	Après midi	Matin	Après midi	Matin	Après midi	Matin	Après midi	Matin	Après midi	Matin	Après midi
Du 1 <sup>er</sup> octobre au 31 mars												
Bretteville l'Orgueilleuse RD 83 Le Bas des prés		14h/17h		14h/17h	9h/12h	14h/17h		14h/17h		14h/17h	9h/12h	14h/17h
Creully ZI d'activité Sud		14h/17h		14h/17h	9h/12h	14h/17h		14h/17h		14h/17h	9h/12h	14h/17h
Courseulles sur Mer ZI Est Route de Reviers		14h/17h		14h/17h	9h/12h	14h/17h		14h/17h		14h/17h	9h/12h	14h/17h
Esquay sur Seulles RD 126-SEA		14h/17h		14h/17h	9h/12h	14h/17h		14h/17h		14h/17h	9h/12h	14h/17h
Port en Bessin ZI Rue des Albatros	9h/12h	14h/17h	10h/12h		9h/12h	14h/17h			10h/12h	14h/17h	9h/12h	14h/17h
Fontenay le Pesnel 5 route de Cristot		14h/17h		14h/17h	9h/12h	14h/17h		14h/17h		14h/17h	9h/12h	14h/17h
Le Molay Littry ZA Rue Denis Papin		14h/17h		14h/17h	9h/12h	14h/17h		14h/17h		14h/17h	9h/12h	14h/17h
Ecrammeville RD 124-Les Cotils		14h/17h		14h/17h		14h/17h					9h/12h	14h/17h
Grandcamp Maisy Parc d'activités		14h/17h		14h/17h	9h/12h	14h/17h		14h/17h		14h/17h	9h/12h	14h/17h
Vaucelles ZA, Route de Cherbourg		14h/17h		14h/17h	9h/12h	14h/17h		14h/17h		14h/17h	9h/12h	14h/17h
Isigny sur Mer RD 5, Route de Littry		14h/17h		14h/17h		14h/17h				14h/17h	9h/12h	14h/17h
Mesnil Clinchamps La lande		14h/17h		14h/17h	9h/12h	14h/17h		14h/17h		14h/17h	9h/12h	14h/17h

### Tableau des Naissances :

<b>Noms</b>	<b>Prénoms</b>	<b>Date</b>	<b>Lieu</b>
LEPAULE	Estéban, Guillaume, Simon	23 janvier 2017	Bayeux
DIGNE RENAULT	Hugo, Eric, Christian	2 mars 2017	Bayeux
FRANCOISE	Timéo, Mathys, Noé	14 avril 2017	Caen
EUDES	Gaston, Stéphane, Eddy	21 avril 2017	Bayeux
CHEMIN	Thibault, Roger, Jean	10 mai 2017	Caen
CHAMARET	Hugo, Léon, Tom	23 septembre 2017	Bayeux

### Tableau des Mariages:

<b>Noms et Prénoms</b>	<b>Date</b>
MASSON Pierre, Philippe, Bernard GUILLEMETTE Océane, Emmanuelle, Jeanne	15 avril 2017
OLIVIER Anthony, Michel, David LEBLANC Virginie, Lucienne, Odette	10 juin 2017
QUERON Jérémy, Landri, Claude VICIN Emilie, Madeleine, Janine	29 juillet 2017
LEDOUX Guillaume, Thierry, Sébastien BOILLAT Jonathan, Patrick	9 septembre 2017

### Tableau des Reconnaissances antérieures à la Naissance:

<b>Noms et Prénoms</b>	<b>Date</b>
TAILPIED Adrien, François, Lucien LEPAGE Gwénaëlle, Angélique, Christelle	18 août 2017

### OBJET PERDU

Une paire de lunettes de vue violette a été retrouvée au lieu dit « Les Guérins ». A venir chercher à la mairie.

## Séance du 16 janvier 2017

Date de convocation : 09/01/17

Nombre de conseillers : 14

Présents : 12

Absents : 2

Votants : 12

L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT, le seize janvier à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Sylvine BELLEMAIN, le Maire

**Etaient présents** : Sylvine BELLEMAIN, Lydie GUILLEMETTE, Daniel JOUIN, Lydie ANGERVILLE, Annick MAUPAS, S. LEPELLETIER, Jérémy LEVAVASSEUR, C. PACARY, Fabien CHEREAU, Romaric CHEVALLIER, Marie-Christine FORGET, Gérard MONDON

**Absents** : Christelle ROZIER, D. De QUILLACQ

Le Conseil Municipal a élu pour secrétaire Serge LEPELLETIER.

### ***Délibération n°1: Columbarium: Prix***

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de réfléchir sur la détermination d'un prix des concessions cinéraires. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de fixer le prix d'une case dans le columbarium à 500 euros à compter de ce jour. Le dépôt des cendres dans le jardin du souvenir sera gratuit.

### ***Délibération n°2: Projet de règlement du Columbarium et du Jardin du Souvenir :***

Madame le Maire propose à Madame Annick MAUPAS et Monsieur Romaric CHEVALLIER (commission Cimetière) de réfléchir à l'établissement d'un règlement pour le Columbarium et le jardin du Souvenir.

Leur proposition sera étudiée lors d'une prochaine réunion.

### ***Délibération n°3:Cimetière communal : Prix des concessions :***

Madame Le Maire propose au Conseil Municipal de réviser le tarif des concessions dans le cimetière communal. Après en avoir délibéré, le conseil Municipal décide de fixer le prix de la concession perpétuelle à 120 euros à compter de ce jour.

### ***Délibération n°4 : PLU modifié:***

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le PLU a été modifié afin d'être actualisé par rapport aux normes actuelles en vigueur.

### ***Délibération n°5: Subventions enfants :***

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les demandes de subventions reçues:

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accorde une subvention de 40 euros à chaque enfant qui sera versée directement à l'organisme.

- Tiphana LEBRUMAN : Séjour au ski (Collège LETOT à Bayeux)
- Emilie CHEVALLIER : Séjour en Pologne (Collège de la Mine)
- Louis JANNIN : Séjour à Paris (Collège de la Mine)
- Noa BENIZE : Séjour au Ski (Collège de la Mine)
- Perrine BENIZE : Séjour en Pologne (Collège de la Mine)

- Lola HUAULT : Séjour au Ski (Collège de la Mine)
- Manon HEBERT : Séjour au Ski (Collège de la Mine)
- Sofiane MAILLARD : Séjour au Ski (Collège de la Mine)
- Yanis MAILLARD : Séjour en Pologne (Collège de la Mine)
- Chloé ROZIER : Séjour au Ski (Collège de la Mine)
- Alexis TAHOT : Séjour au Ski (Collège de la Mine)
- Eponine TANQUEREL : Séjour au Ski (Collège de la Mine)
- Justine CONESA : Séjour à Verdun (Collège / Lycée Saint Martin à Rennes)
- BOESSE Paméla : Séjour en Pologne (Collège de la Mine)

***Délibération n°6: Suppression de poste et création de poste d'agent technique de 2<sup>ème</sup> classe :***

Nous attendons la réponse du Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion.

***Délibération n°7: Salle des fêtes : Acquisition d'une nouvelle cireuse :***

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'acheter une cireuse et disques pour l'entretien du parquet de la salle des fêtes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte le devis d'AGRIBESSIN pour un montant HT de 1311.72 euros et décide d'inscrire cette dépense en investissement sur le budget 2017.

***Délibération n°8: Demande de remboursement de frais d'un particulier :***

Madame le Maire présente le dossier du particulier et sa réclamation concernant le remboursement des frais engagés pour sa voiture suite à un incident survenu dans un chemin communal (Chemin des Anglais).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal refuse de rembourser ces frais. La réparation incriminée ne semble pas adéquate.

***Délibération n°9: Aménagement sécurité à l'école, RD 13 et virage :***

Madame le Maire propose à Monsieur Serge LEPelletier de proposer un compte-rendu de ses propositions afin de le soumettre à l'avis de l'Agence routière Départementale.

***Délibération n°10: Aménagement sécurisation du Bourg :***

Madame le Maire présente au Conseil Municipal l'avant-projet concernant l'aménagement et la sécurisation du Bourg de la Commune. Le prix des travaux s'élève à 293 143 euros HT soit 350 599.03 euros TTC et les frais d'honoraires à 21 000 euros HT soit 25 116 euros TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de mandater Madame le Maire afin de demander une subvention au titre de la DETR et une amende de police afin de financer cet aménagement et cette sécurisation du bourg.

Ainsi délibéré en séance, le jour, mois et an susdits.

Le Maire

Sylvine BELLEMAIN

## Séance du 3 avril 2017

Date de convocation : 20/03/2017

Nombre de conseillers : 14

Présents : 13

Absents : 1

Votants : 13

L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT, le trois avril à vi  
Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni  
Sylvine BELLEMAIN, le Maire

**Étaient présents** : Sylvine BELLEMAIN, Lydie C  
Lydie ANGERVILLE, Annick MAUPAS, S. LEPELI  
C. PACARY, Fabien CHEREAU, Romaric CHEVAL  
Gérard MONDON, Christelle ROZIER

**Absents** : D. De QUILLACQ

Le Conseil Municipal a élu pour secrétaire Romaric C

### ***Délibération n°1: Préparation budgétaire 2017***

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les comptes  
2017.

### ***Délibération n°2: Terrain des Consorts Jaffre***

Madame le Maire présente au Conseil Municipal la proposition  
l'acquisition par la Mairie des parcelles cadastrées C 795 et C  
somme de 5 181 euros net vendeur, auxquels s'ajouteront les

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'accepter  
mandate Madame le Maire afin de signer tout document relat

### ***Délibération n°3: Terrain Carichon :***

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal que l'offre p  
12 687 euros pour l'achat d'un terrain appartenant à Madame  
celle-ci faute de prix convenable.\*

Le Conseil Municipal décide de se rapprocher de Madame C  
proposition.

### ***Délibération n°4 : Indemnités des Elus :***

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l

Considérant que le code susvisé fixe des taux maximum et qu  
des indemnités allouées au maire et aux adjoints;

Le conseil municipal décide :

**Article 1** : de fixer le montant des indemnités pour l'exerc  
d'adjoint dans la limite de l'enveloppe budgétaire const  
maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mand  
Taux en pourcentage de l'indice brut terminal de la Fonctio

fixé par les articles L 212323, L 212324 et L 2123241 du code général des collectivités territoriales :

- maire : 31%.
- 1<sup>er</sup> adjoint : 8.25 %.
- 2<sup>e</sup> adjoint : 4.125 %.
- 3<sup>e</sup> adjoint : 4.125 %.
- 4<sup>e</sup> adjoint : 4.125 %.

**Article 2 :** Dit que cette délibération annule et remplace la délibération prise par le conseil municipal en date du 28 mars 2014. Cette délibération a un effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

**Article 3 :** Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

***Délibération n°5: Modification de temps de travail d'un agent et emploi d'un agent en contrat à durée déterminée:***

Suite à l'avis du comité technique du Centre de Gestion du Calvados, Madame Perriguet Nadia pourra, suite à sa demande, effectuer un temps de travail de 6 heures hebdomadaires au lieu de 10 à compter du 3 avril 2017.

***Délibération n°6: Création d'emploi pour entretien de la salle des fêtes :***

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Vu l'avis du Comité Technique,

Considérant la nécessité de créer 1 emploi d'Adjoint Technique territorial de 2<sup>ème</sup> classe en raison de la modification du nombre d'heures hebdomadaires demandée par l'agent pour l'entretien de la salle des fêtes et donc de supprimer l'emploi d'Adjoint technique territorial de 2<sup>ème</sup> classe pour 10/35<sup>ème</sup>

Si nécessaire, les emplois permanents peuvent également être pourvu de manière permanente par un agent non titulaire de droit public dans le strict respect des cas de recours prévus aux articles 3-2 et 3-3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984

*Le Maire propose à l'assemblée,*

● **POUR LES FONCTIONNAIRES**

La création d' 1 emploi d'Adjoint technique territorial 2<sup>ème</sup> classe permanent à temps non complet à raison de 6/35<sup>ème</sup>.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 3 avril 2017,

Filière : Technique

Grade : Adjoint technique territorial 2<sup>ème</sup> classe

- ancien effectif : 0

- nouvel effectif : 1

La suppression d' 1 emploi d'Adjoint technique territorial 2<sup>ème</sup> classe permanent à temps non complet à raison de 10/35<sup>ème</sup>.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 3 avril 2017,

Filière : Technique

Grade : Adjoint technique territorial 2<sup>ème</sup> classe

- ancien effectif : 1

- nouvel effectif : 0

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE : d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

Afin de palier à la réduction du temps de travail de la personne en charge du nettoyage de la salle des fêtes, le Conseil Municipal décide d'embaucher Madame RIALLOT Cindy en contrat à durée déterminée d'un an à compter du 3 avril 2017 pour 4 /35 ème pour le nettoyage des salles des fêtes. Un contrat de travail à durée déterminée sera établi à cette date.

Madame RIALLOT Cindy sera rémunérée sur la base de l'IB 349, IM 327 et cotisera à l'Ircantec.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget.

### ***Délibération n°7: Demande d'aide***

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal d'une demande de secours reçue d'une personne habitant la commune, pour l'aider à financer sa facture d'électricité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de verser 250 euros à ENEDIS.

### ***Délibération n°8: Indemnités de monsieur le receveur municipal.***

Le conseil municipal de SAINT PAUL DU VERNAY.

Vu l'instruction n° 75-134-V36 du 9 octobre 1975 relative à l'indemnité de confection du budget,

Vu l'article 97 de la loi n°82-13 mars 1982, relative aux droits, et libertés des Communes, Départements et Régions,

Vu le décret n°82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi des indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités alloués par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 publié au J.O. du 17 décembre 1983, fixant les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil aux receveurs de communes et des établissements publics locaux,

DECIDE à l'unanimité des votants

De demander le concours de Monsieur Christophe TREBAOL, Receveur Municipal du Molay-Littry pour assurer des prestations de conseil, de confection et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983,

- De prendre acte de l'acceptation du Receveur et de lui accorder l'indemnité de conseil et de confection de budget au taux plein,
- Que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera attribuée à Monsieur Christophe TREBAOL pour toute la durée du mandat et inscrite au budget communal.

### ***Délibération n°9: Règlement du Columbarium et du Jardin du Souvenir :***

Le Conseil Municipal a étudié la proposition de règlement du columbarium et du jardin du souvenir.

Ce règlement sera transmis pour avis à un juriste.

### ***Délibération n°10: Subventions :***

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les demandes de subventions reçues. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de verser 40 euros à l'organisme organisateur pour :

- Alexandre PINTO pour un séjour dans les landes du 5 au 19 août (APEI Centre Manche)
- Lauryne ANGERVILLE pour une sortie accrobranche (Collège Jeanne d'Arc à Bayeux)
- Enzo DOUET pour une sortie accrobranche (Collège Jeanne d'Arc à Bayeux)

### ***Délibération n°11: Vente d'herbe :***

Après ouverture des plis reçus, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir :

- Pour le terrain situé Route de Juaye-Mondaye, l'offre de Monsieur Frédéric MARIE pour un montant de 250 euros pour l'année 2017.

### ***Délibération n°12: Désignation d'un représentant et un suppléant au sein de la CLECT d'Isigny-Omaha intercom***

Considérant le passage à la Fiscalité Professionnelle Unique des communes d'Isigny Omaha en date du 1<sup>er</sup> janvier 2017, il convient de procéder à la désignation d'un représentant et d'un suppléant de la commune au sein de la Commission Locale des Charges transférées (CLECT).

La CLECT a pour mission d'évaluer le montant total des charges financières transférées et leur mode de financement.

L'organisation et la composition de la CLECT sont précisées dans le règlement intérieur de la CLECT validé en conseil communautaire le 25 janvier 2017.

Le Conseil Municipal,

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités territoriales,

Vu les dispositions de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts,

Vu la délibération du 25 janvier 2017 de la communauté de communes procédant à la création de la CLECT et fixant le nombre de représentants de chaque commune au sein de la CLECT,

Il est proposé au Conseil Municipal de désigner un représentant et un suppléant :

- Est désigné au poste de titulaire : Madame Sylvine BELLEMAIN
- Est désigné au poste de suppléant : Monsieur Fabien CHEREAU

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte cette proposition.

### ***Délibération n°13: Sécurité :***

Problèmes évoqués :

- Problème du virage chemin de Romesnil
- Problème du virage sur la RD 13 (sens Balleroy/ Tilly-Sur-Seulles)

Ainsi délibéré en séance, le jour, mois et an susdits.

Le Maire

Sylvine BELLEMAIN

### **Séance du 10 avril 2017**

Date de convocation : 03/04/2017

Nombre de conseillers : 14

Présents : 9

Absents : 5

Votants : 14

L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT, le dix avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Sylvine BELLEMAIN, le Maire et en présence de Monsieur Christophe TREBAOL, le Receveur Municipal.

**Etaient présents** : Sylvine BELLEMAIN, Lydie GUILLEMETTE, Daniel JOUIN, , Annick MAUPAS, Jérémy LEVAVASSEUR, Fabien CHEREAU, Gérard MONDON, Christelle ROZIER, Lydie ANGERVILLE

**Absents** : D. De QUILLACQ, C. PACARY, Marie-Christine FORGET, Romaric CHEVALLIER, S. LEPELLETIER,

**Absents** : C. PACARY donne pouvoir à F. CHEREAU

R. CHEVALLIER donne pouvoir à Lydie GUILLEMETTE

M-C FORGET donne pouvoir à A. MAUPAS

S. LEPELLETIER donne pouvoir à Daniel JOUIN

D. DE QUILLACQ donne pouvoir à G. MONDON

Le Conseil Municipal a élu pour secrétaire Fabien CHEREAU

### ***Délibération n°1: Approbation du Compte de gestion et du Compte Administratif 2016 de la Commune :***

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2122-21 et L.2343-1 et 2, et D.2343-1 à D.2343-10 ;

Madame le Maire informe le conseil municipal que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2015 a été réalisée par Monsieur le receveur et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la commune.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et du compte de gestion du Receveur,

Après en avoir examiné les comptes de l'exercice 2016 de la commune, et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le compte de gestion 2016 présenté par Monsieur le receveur.  
Par 13 voix pour 0 contre et 0 abstention
- d'approuver le compte administratif 2016 présenté par Madame le Maire faisant apparaître un excédent de fonctionnement de 31 565.55 euros (résultat reporté de 189 894.49 euros) et un excédent d'investissement de 29 508.04 euros par 13 voix pour, 0 contre et 0 abstention.

Il n'y a pas d'affectation de résultat.

### ***Délibération n°2: Compte de gestion et Compte Administratif du Budget Annexe « Assainissement » pour l'année 2016 :***

Le conseil municipal examine le compte de gestion et le compte administratif pour l'année 2016 du Budget annexe d'Assainissement.

Après délibération, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le compte de gestion 2016 présenté par Monsieur le receveur par 13 voix pour 0 contre et 0 abstention
- d'approuver le compte administratif 2016 présenté par Madame le Maire présentant un déficit d'investissement de 73 684.70 euros par 13 voix pour 0 contre et 0 Abstention

Madame le maire s'étant retirée au moment du vote du compte Administratif

### ***Délibération n°3: Vote du Budget Primitif 2017 de la Commune :***

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants et L.2311-1 à L.2343-2 ;

CONSIDERANT l'obligation de voter le budget primitif avant le début de l'exercice auquel il se rapporte (art.7 de la Loi n°82-213 du 2 mars 1982) ;

CONSIDERANT les délais offerts aux communes jusqu'au 22 avril de cette année ;  
Madame le Maire expose le contenu du budget 2017,

Ayant entendu les propositions,

**Le conseil municipal à l'unanimité des votants, après en avoir délibéré :**

Par 14 voix pour, 0 contre et 0 abstention

Adopte le budget primitif 2017, qui s'équilibre comme suit :

	Dépenses	Recettes
<b>Investissement</b>	139 376.63 €	139 376.63 €
<b>Fonctionnement</b>	497 012.49 €	497 012.49 €
<b>TOTAL</b>	636 389.12 €	636 389.12 €

Précise que le budget de l'exercice 2017 a été réalisé en conformité avec la nomenclature M 14. Il n'y a pas d'affectation de résultat.

### Délibération n°4 : IMPÔTS LOCAUX - Vote des TAUX 2017 :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-29, L. 2311-1 et suivants,  
L. 2312- 1 et suivants, L; 2331-3 ;  
Vu la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité directe locale ;  
Vu le Code général des impôts et notamment ses articles 1636 B sexies et 1636 B septies ;  
Vu les lois de finances annuelles ;  
Vu l'Etat n° 1259 portant notification des bases nettes d'imposition des 4 taxes directes locales et des allocations compensatrices revenant à la commune pour l'exercice 2017

Madame le Maire expose les conditions dans lesquelles peuvent être fixés les taux des 4 grandes taxes d'impôts locaux, notamment :

- les limites de chacun d'après la loi du 10 janvier 1980 ;
- les taux appliqués l'année dernière, et le produit attendu cette année.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité des votants de ne pas toucher aux taux d'imposition pour l'année 2017 et de les voter comme suit :

- Taxe d'habitation	9.20 %
- Taxe foncière bâtie	7.60 %
- Taxe foncière non bâtie	23.01 %

### **Délibération n° 5: Attribution de subventions - Budget 2017 -**

Vu le code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-29 et L.2321-1,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants

Décide de verser aux associations suivantes pour l'exercice 2017 les subventions telles que figurant ci-dessous :

- A.D.M.R canton de Balleroy.....	250 €
- Amicale Cyclo.....	175 €
- Sorties Scolaires.....	900 €
- Amitié Saint Paulaise.....	225 €
- Anciens Combattants.....	225 €
- APE.....	225 €
- Comice Agricole .....	0 €
• AS Espérance Football.....	2 000 €
• Subv exceptionnelle football (Espagne)	40 € par enfant de St Paul du Vernay
• Coopérative Scolaire.....	900+1 000 €
• Participation Rythmes Scolaires.....	2 500 €
• Croix Rouge.....	60 €
• Ecole Sapeur Pompiers.....	60 €
• Jumelage Saint Paul.....	0 €
• Association Sourire de Justine.....	225 €
• Prévention Routière.....	60 €
• Patrimoine du Bessin.....	35 €
• Team-Jeunes.....	0 €
<b>TOTAL : 9 080 €</b>	

Dit que les inscriptions budgétaires nécessaires au paiement figureront au budget 2017  
Rappelle que le versement de toute subvention ne peut être effectué que sur le compte ouvert au nom de l'association.

Indique que le tableau des subventions sera publié en annexe du budget primitif, conformément aux dispositions de la loi n°92-125 du 6 février 1992.

***Délibération n°6: Budget Primitif 2017 du Budget Annexe Assainissement :***

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants et L.2311-1 à L.2343-2 ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de voter ce budget avant la fin de l'exercice 2017,  
Madame le Maire expose le contenu du budget 2017,  
Ayant entendu les propositions,

**Le conseil municipal , après en avoir délibéré :**

Par 14 voix pour, 0 contre et 0 abstention

Adopte le budget primitif 2017, qui s'équilibre comme suit :

	Dépenses	Recettes
<b>Investissement</b>	124 181.86 €	124 181.86 €
<b>Fonctionnement</b>	77 394.72 € €	77 394.72 €

**Il y a une affectation de résultat au 1068 de 50 987.14 euros.**

***Délibération n°7 : Frais de gardiennage Eglise :***

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de verser des frais de gardiennage de l'Eglise à la paroisse de la Seulles.

Ainsi délibéré en séance, le jour, mois et an susdits.

Le Maire

Sylvine BELLEMAIN

## ACTUALITE DE LA COMMUNE

### **COURSE VELO / PELOTON DE 157 COUREURS A ST PAUL DU VERNAY**

Dimanche 23 avril, le Bayeux Amicale Cyclo a organisé sa traditionnelle course cycliste sur la commune de St Paul du Vernay, sous l'égide de la FSGT. c'est un peloton de 157 coureurs venus du Calvados, Orne, Seine Maritime, Sarthe et Ille et Vilaine qui se sont présentés sur la ligne de départ pour cette 26ème édition..

Dans chaque catégorie, les courses ont été animées. Le Bayeux Amicale Cyclo présent dans toutes les courses s'est particulièrement distingué. En 4e catégorie Fabrice Lannoy monte sur la première marche du podium, alors que le jeune David Lehoux faisait sa première course en 1e catégorie ou il termine à une prometteuse 6ème place.

Cette après midi c'est passée sans incident, le président a salué tous les participants, partenaires de cette journée, Sylvine Bellemain, maire de St Paul du Vernay, M. Bihel président du club de foot pour le prêt de ses installations ainsi que tous les bénévoles du club pour leurs investissements dans cette organisation.

Les vainqueurs ont reçu gerbes et lots remis par un représentant du Crédit Agricole, Guy Rubé également sociétaire du Bayeux A.C.

Cette journée s'est clôturée par le pot de l'amitié.

Résultats :

1re catégorie	1 <sup>er</sup>	Arnaud MARTIN	UC Ifs Hérouville
	2	David LEGER	V.C. Pétruvien
	3	Jerôme COLLINET	CS Gravenchon
2e catégorie	1 <sup>er</sup>	Laurent LERICOLAIS	A.C.P.B.
	2 <sup>ème</sup>	Sylvain CATROS	Colombelles
	3 <sup>ème</sup>	Jerome DANET	O.L. Argentant
3e Catégorie	1 <sup>er</sup>	Nicolas PESTEL	V.C Falaise
	2 <sup>ème</sup>	Michel DEPHILIPPIS	Fontaine Etooupefour
	3 <sup>ème</sup>	Patrick DUPOUY	V.C.N.
4e Catégorie	1 <sup>er</sup>	Fabrice LANNOY	Bayeux Amicale Cyclo
	2 <sup>ème</sup>	Alexandre HERVAULT	A.S. Breteuil
	3 <sup>ème</sup>	Philippe HUET	A.C.Bayeux
5e Catégorie	1 <sup>er</sup>	Anaud MOULIN	Caen Vélo Club
	2 <sup>ème</sup>	Gérard BERTRAND	Pompiers d'Alençon
	3 <sup>ème</sup>	Gwenaël GARDIE	Colombelles
Minimes	1 <sup>er</sup>	Lévi MATIFAS	Vélo Club Bernayen
	2 <sup>ème</sup>	Brian BOULAY	U.C. Ifs Hérouville
	3 <sup>ème</sup>	Esteban VENGEONS	V.S.A
Féminines	1 <sup>er</sup>	Nathalie MARIE	A.C.P.B.
	2 <sup>ème</sup>	Virginie DOLBEC	U.C. Ifs Hérouville
	3 <sup>ème</sup>	Lucas BUCAILLE	A..C. Bayeux



Commémoration du 8 Mai (Mai 2017)



Nos jeunes lutteurs saint-paulais au Gymnase de Balleroy (juin 2017)



Visite du Symposium de sculpture de Cerisy-la-Forêt (juin 2017)



## Fêtes de la musique communale (18 juin 2017)

Orchestre de l'école de musique



Stand maquillage



Groupe The Mansionners



Groupe Jamais sans Léon



Les bénévoles présents



## Marche des clubs ruraux



## Projets réalisés dans la commune

*- Agrandissement de la Mairie – Colombarium -*



## Linky : la question des ondes



### COMMENT LE COMPTEUR COMMUNIQUE-T-IL ?

Linky utilise le Courant Porteur en Ligne (CPL). Cette technologie lui permet de communiquer dans les deux sens : le compteur Linky vers Enedis et inversement.

### QU'EST-CE-QUE LE CPL ?

La communication par Courant Porteur en Ligne utilise le réseau électrique basse tension déjà existant pour transmettre des informations. C'est une technologie employée depuis 50 ans pour envoyer le signal heures creuses aux compteurs électriques. Ces envois durent **moins d'une minute par jour**.

### LE COMPTEUR LINKY A-T-IL UN IMPACT SUR LA SANTÉ ?

Le compteur Linky n'utilise pas les radiofréquences pour communiquer, contrairement à d'autres appareils tels que le wifi ou les téléphones portables, qui eux communiquent dans l'air ambiant.

Le compteur Linky a une très faible influence sur son environnement. Il respecte les normes sanitaires européennes et françaises, et ne présente aucune menace pour la santé. Il a été testé à de nombreuses reprises par l'Agence Nationale des Fréquences (ANFR) et par le Laboratoire National de Métrologie et d'Essai (LNE).

### LE SAVIEZ-VOUS ?

Linky émet beaucoup moins de champs électriques que la plupart de vos objets du quotidien !



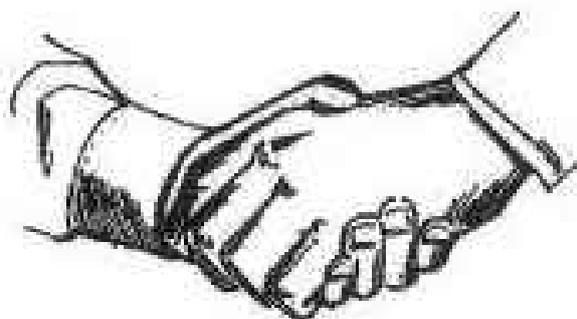
# Vestiaire paroissial

**Le Molay Littry**, les anciennes écoles,  
route de Balleroy – 02.31.22.56.12

1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> mercredi du mois - 14h à 16h



**Saint Paul du Vernay**, près de la Poste,  
rue éternelle – 02 31 51 96 74 ou 02 31 92 77 73  
2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> vendredi du mois - de 14h à 16h



Les vestiaires sont  
ouverts à tous,  
grands choix de  
vêtements adultes,  
enfants, prix très  
très modiques.

Pour tous dépôts de vêtements en dehors de  
ces horaires d'ouverture, contacter les maisons  
paroissiales 02.31.22.95.93 ou 02.31.22.60.65.

# Les artisans et commerçants de notre commune

Sébastien Fierville  
06 84 06 29 17



Entretien espaces verts  
Résidences Secondaires  
Grands espaces



14490 Saint Paul du Vernay



Entreprise  
Vincent **Falet**

Artisan  
Maçon - Couvreur

Le Bas Mougard  
14490 St Paul du Vernay

02 31 92 61 02  
06 31 73 76 69

ENTRETIEN & DEPANNAGE

DE **CHAUDIÈRES**

Toutes énergies : pompes à chaleur et climatisation  
Plomberie, Sanitaire, Électricité

PENSEZ À L'ENTRETIEN  
DE VOTRE CHAUDIÈRE !

Energie

5, rue du Moulin, 14190 RD-SVRES

contact@agenceenergie@gmail.com

JORET David

Chèque emploi service

Tontes - Tailles de haies  
- Débroussaillages -  
Entretien d'espace vert  
- ...



Téléphone : 06 79 74 53 76

Adresse : La Butte 14400 Saint Paul du Vernay

CARRELAGE  
FAIENCENCE  
DALLAGE  
DEMOLITION

Les Brulins

14490 St Paul du Vernay

Tél./fax : 02 31 51 71 95

Michel PANNIER

LEBAS - TERRASSEMENT  
Micro-station  
Assainissement  
Maçonnerie



Location  
avec chauffeur

Tél: 02 31 22 71 99

lebas-terrassement.fr 06 71 92 88 95

**COIFFEUSE**

à domicile



Véronique BOITEL

Tél. 02 31 22 46 78



Famille d'accueil

agréée par le conseil général du calvados.

Madame Conesa Marie-Laure

30 rue éternelle

14490 Saint Paul du vernay

02 31 22 15 54 ou 06 70 96 76 86

**Hervé Pican**

Récupération de ferrailles

Débarras :

voitures, matériels agricoles,  
électro-ménager

Vide cars et greniers

14490 St Paul du Vernay

Tél. 02 31 22 46 56



Chambres à louer  
ROUYER Christine

1, rue éternelle

14490 SAINT-PAUL-DU-VERNAVY

Tél : 06 86 77 90 82 (le soir)

Mail : christine.rouyer@gmail.com

# Les artisans et commerçants de notre commune

<p><b>Ferme de la clé des Champs</b> Légumes biologiques, locaux et de saison</p> <p>Sébastien JOLLÉ – Maraîcher bio Lieu-dit la Bonne 14490 Saint Paul du Vernay</p> <p>Vente à la ferme le mardi de 17h à 19h Tél. 02-31-51-23-85</p>  	<p>ENTREPRISE DE <b>COUVERTURE ZINGUERIE</b> RAMONAGE</p> <p><i>Alain</i> <b>Turgis</b></p> <p>S<sup>T</sup> PAUL TEL <b>02.31.92.24.80</b> DU VERNAY FAX <b>02.31.92.48.96</b></p>
 <p><b>G.M. RENOVATION</b></p> <p>MENUISERIE BOIS , PVC , ALU ISOLATION , CLOISON SECHE , PLAFOND</p> <p>GILLES Nicolas 06 22 62 79 88  MARIE Yannick 06 60 64 71 88</p> <p>LA VENTE LUCAS 14490 SAINT PAUL DU VERNAY</p>	 <p><b>BOGUSIA LEWITOWICZ</b> <i>Artiste Verrier</i></p> <p><i>Vitreaux Tiffany et objets decoratifs en verre</i></p> <p>14490 Saint Paul du Vernay tel. 0630809797 e-mail: Bogusia.Lewitowicz@free.fr <a href="http://bogusia.lewitowicz.free.fr">http://bogusia.lewitowicz.free.fr</a></p> 
<p><b>Diagnostic Géobiologique</b> GRATUIT Tous particuliers &amp; professionnels</p>  <p><b>MÉDECINE DE L'HABITAT</b> Travail à l'antenne de Leicher <b>Dany JACQUELINE</b> Lieu-dit La Vente Lucas 14490 SAINT PAUL DU VERNAY Port. : 06 09 12 68 97</p>	 <p><b>Christian MICHELLE</b> <i>Artisan charpentier</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• charpente</li> <li>• menuiserie ossature bois</li> <li>• escalier</li> </ul> <p>Tel 02 31 51 06 13 Le voy bauloîn 14490 St Paul du Vernay</p>
 <p><i>Garage Mécanique Saint Pauloise</i></p> <p>Reparation tous véhicules de toutes marques montage pièces internet et pneus</p> <p>GARAGE M S P 24 rue éternelle 14490 st paul du vernay</p> <p>02.31 10 91 56 06 31 06 20 99 garage1966@hotmail.fr</p> 	<p><b>Chambres d'Hôtes</b> <b>3 Epis</b></p> <p><b>Nathalie et Francis SIMON</b> <i>La Ferme du Château</i> <b>CAHAGNOLLES</b> Tél : 02.31.22.75.61</p>
 <p><b>NICO ESPACES VERTS</b></p> <p>Tonte Taille de haie Élagage Plantations Entretien divers...</p> <p><b>BONASSI Nicolas</b> <b>06 50 69 06 97</b></p> <p>Rue éternelle 14490 ST PAUL DU VERNAY - nicospacesverts@hotmail.fr</p> 	<p><b>HIPPOCENTER</b></p> <p>Maxime FABIEN ☎ 06 13 72 51 52 Fax 02 31 92 65 76 14490 SAINT PAUL DU VERNAY E-mail : fabien.maxime@hippocenter.fr <a href="http://www.hippocenter.com">www.hippocenter.com</a></p>



*Vous propose à tous ,depuis 2000 , dans l'esprit d'entraide:*



**La livraison de repas** traditionnels ,variés  
et qui répondent aux différents régimes; 7jours/7.



**Le transport  
accompagné  
13h-19h**

Habitants de Saint Paul du Vernay  
à l'aube de 2018 nous vous présentons  
nos Meilleurs Voeux .



**La garde  
de nuit  
itinérante  
20h-7h**

L'association Équilibre est à votre écoute avec Jacqueline et Jessie

☎ 02.31.77.96.06 ou 06.99.26.29.68

✉ [association.equilibre@yahoo.fr](mailto:association.equilibre@yahoo.fr)